

Maison Chasseral – Les Savagnières

Postulat

Le Conseil communal concède à la fondation « Maison Chasseral – Les Savagnières » un droit de superficie d'une durée de 75 ans, qui génèrera une rente annuelle de CHF 2'100.-

Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'affecter le montant de la rente annuelle à des activités ou des projets menés par la fondation « Maison Chasseral – Les Savagnières », visant à promouvoir l'image de notre région et à faire mieux connaître son offre touristique.